



geordneten. Es waren zugegen die Mitglieder der Kammerdeputation, nämlich die Herren Altwies, Schmitz, Math. Huss, Petges und Delaporte, Herr Staatsminister Reuter, sowie Herr Flügeladjutant Speller.



Der Eid wurde geleistet gemäß der in der Verfassung vorgesehenen Formel.

Die junge Großherzogin richtete hierauf an die Deputation eine kurze Ansprache, in welcher sie ihrem Eid auf die Verfassung ihre persönliche Auslegung gab :

Je suis fière du serment que je viens de prêter entre les mains des délégués de la Chambre luxembourgeoise.

J'interprète mon serment en ce sens que je placeraï l'intérêt du Peuple luxembourgeois au-dessus de toutes choses, que je veux vivre de sa vie en partageant ses joies et ses peines.

Je désire collaborer avec le Peuple luxembourgeois pour fortifier les liens d'amitié qui doivent exister entre lui et les Puissances de l'Entente auxquelles le Luxembourg doit associer sa vie économique. Je souhaite que cette union marque pour le Pays l'ouverture d'une ère de prospérité et de bonheur moral et matériel. Am 20. Januar wandte sich die neu gekrönte Großherzogin in einer Proklamation an das Volk, in welcher sie unter anderem die folgenden, sehr inhaltsklaren Worte sagte :

"Ma ligne de conduite dans l'exercice du pouvoir est tracée par la Constitution et les lois du pays; le gouvernement investi de la confiance de la nation Me servira de guide et de conseiller.

La réforme démocratique de notre pacte fondamental que l'assemblée constituante se dispose à réaliser trouvera Mon entière approbation.

Je vivrai la vie de Mon Peuple, dont je ne veux être séparée par aucune barrière.

Je partagerai ses joies et ses souffrances..."

Damit begann die Großherzogin Charlotte ihren Dienst an unserm Volk und unserm Land.

Die erste Zeit ihrer Regierung war erfüllt von politischen und sozialen Zerwürfnissen, den direkten Folgen der Kriegsjahre. Die Konstituante bereitete die Verfas-